

COMMUNE d'ABSCON

Centre Administratif, 1, rue Louis Pasteur, B.P. n° 1, 59215 Abscon
Téléphone : 03.27.36.33.99 - Télécopie : 03.27.36.38.80

Arrêté du Maire 2021- 24

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE MARQUETTE À L'OCCASION DE TRAVAUX

Nous, Maire de la Commune d'Abscon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2211-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande formulée par la SAS OZMOZ, Hameau le jeune bois 59157 Beauvois-en-Cambresis
en vue de réaliser des travaux de réfection de la route pavé, route de Marquette,
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation durant l'intervention de l'entreprise sus-
indiquée, afin de permettre le bon déroulement des travaux et éviter les risques d'accidents,

ARRÊTONS

Article 1 : La circulation des véhicules sera strictement interdite route de Marquette du 1^{ER} au 15 Juin 2021.

Article 3 : La signalisation adéquate sera installée par la SAS OZMOZ. qui réalise les travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est affiché au Centre Administratif et transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Société OZMOZ,
- Monsieur le Commissaire de Police de Denain,
- Monsieur Max DELBECQ, responsable des services techniques de la ville.

Fait à Abscon, le 21 Mai 2021

L'Adjoint délégué,

Philippe CHARLET

